

Ecoles Supérieures de Professorat et d'Education : machines à redéployer les personnels ?

Alors que les projets de loi Fioraso et Peillon ne sont pas votés, les deux ministres multiplient textes et circulaires sur la création des ESPE.

Ils veulent aller très vite pour une mise en place dès septembre 2013.

C'est sans états d'âme que les personnels des IUFM sont « remerciés » et priés d'aller voir ailleurs ! Déjà à Rouen, il est mis fin aux fonctions de deux formateurs CPE pour cette rentrée 2013.

En Bretagne, les personnels de l'IUFM ont les plus grandes inquiétudes sur leur avenir puisqu'on annonce que le futur ESPE de Bretagne serait rattaché à l'Université Européenne de Bretagne...

A Lyon, les personnels de l'IUFM de la Soie, à Villeurbanne, sont dans l'attente des décisions des uns et des autres pour savoir si leur site continue d'exister ou s'ils seront redéployés !

Pour la FNEC FP-FO, la création des ESPE est avant tout une mesure structurelle d'économies de personnels : la durée des stages imposés aux étudiants dans les « métiers de l'enseignement, de l'éducation, de la formation » serait telle qu'il n'y aurait pas besoin de personnels enseignants pour aider, encadrer, former les étudiants puisque tout se passe dans les établissements scolaires et les écoles. Le cadre maintenu de la masterisation le permet.

La FNEC FP-FO condamne toutes les mutations forcées des personnels enseignants et administratifs découlant de la mise en place des ESPE. Elle demandera au ministre des engagements précis pour le devenir des personnels concernés.

Nul ne doit faire les frais d'une réforme rejetée et contraire aux attentes des personnels.

Montreuil, le 21 mai 2013